

Février 2008

Communiqué de presse

MARIANNE ET CLIO : DEUX PATRONNES POUR LES ARCHIVES



Le 26 novembre dernier avait lieu dans les salons du ministère de la Culture un événement quelque peu insolite, la présentation de l'inventaire des archives de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, en présence du Président et de Mme Albanel, ministre de la Culture et de la Communication. Insolite parce qu'il mettait en lumière un travail scientifique remarquable -le premier du genre en ce qui concerne les archives présidentielles- de description et de mise en perspective des «archives Giscard». Insolite également parce qu'il est l'aboutissement d'un processus rationnel et raisonné de gestion des documents voulu par le Président lui-même, non pas dans le souci premier de préserver la mémoire de son septennat, mais avec l'objectif de permettre tout simplement à l'administration présidentielle de faire son travail correctement. Ayant donc créé le service d'archives de la Présidence, qu'il voulait opérationnel, ancré dans l'actualité et confié à un professionnel des archives, Valéry Giscard d'Estaing faisait en sorte de doter la France du cadre juridique nécessaire à la gestion et à la communication des archives publiques et privées – c'est la loi d'archives de 1979, toujours en vigueur. Ainsi, il y a trente ans, et avec l'appui des professionnels, en l'occurrence, la Direction des Archives de France, les plus hautes instances de l'Etat indiquaient le chemin à suivre, tout comme l'avait fait l'Assemblée nationale révolutionnaire, qui créait en 1790 ses propres archives pour son bon fonctionnement et pour permettre aux citoyens de contrôler son activité. Les archives étaient alors considérées comme un outil de bonne gouvernance et de transparence, gage de toute démocratie qui se respecte. Car les archives, c'est aussi cela : avant même d'être un objet patrimonial, fondement de la mémoire et de l'identité nationale, outil de la recherche historique, elles sont un objet politique, source d'information authentique et originale, outil de gouvernement et d'administration. Comment l'Etat pourrait-il rendre des comptes sans des archives bien gérées, ou négocier sans s'appuyer sur des précédents? Comment justifier ses droits sans les archives ? Faut-il rappeler que Napoléon 1^{er} avait rassemblé à Paris les archives des nations qu'il avait conquises, ou que les forces d'occupation allemandes avaient emporté, pendant la 2^e guerre mondiale, une importante partie des archives publiques françaises ? Sans oublier des exemples plus récents de «détournements» d'archives publiques de certains pays par des forces d'occupation. Tous ceux-là ont bien montré que les archives sont au cœur de l'action, qu'elles appuient et sous-tendent. De grandes entreprises françaises l'ont compris aussi, qui se dotent de vrais services de gestion de l'information et des archives au service de la rentabilité, des performances et du soutien juridique – Saint Gobain, Total, la Poste ou la SNCF, pour n'en citer que quelques-unes.

Et voilà qu'aujourd'hui, les archives publiques vont devoir affronter, elles aussi, LA réforme, LE changement, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Non pas que les professionnels des archives redoutent les réformes : ils ont une grande habitude des remises en question (on ne citera que les effets du développement fulgurant de l'administration électronique), et accompagnent les changements dans les administrations de l'Etat ou des collectivités territoriales, par exemples ceux des cabinets ministériels dont le départ, pour les archivistes, se traduit généralement par des norias de cartons... Toute réforme, si elle est cohérente avec les principes qu'ils défendent, est bonne à adopter, ainsi que l'a montré leur implication, aux côtés de la direction générale de la modernisation de l'Etat, dans l'audit de la fonction archives dans les ministères. Mais ils ne pourront la mener à bien que si l'administration des archives en France a une visibilité et un positionnement forts, si elle a une vocation interministérielle lui garantissant une légitimité d'intervention à tous les niveaux de l'Etat, pour coordonner les actions et garantir son rôle de normalisation pour tout le réseau français. Alors, que deviendra donc la direction des Archives de France, dans le contexte de réforme du ministère de la Culture? Peut-on sérieusement penser qu'elle pourrait être fondue dans un des trois «pôles» annoncés, celui du Patrimoine, perdant ainsi toute la visibilité politique et les moyens nécessaires à son action au cœur et au service de l'administration? Oserions-nous alors toujours, au service des principes de transparence et de bonne gouvernance, préconiser à nos collègues des nouvelles démocraties de défendre pour les archives un positionnement que nous ne pouvons leur offrir nous-mêmes?

L'intérêt de l'Etat pour ses archives est aujourd'hui bien réel, comme en témoigne le grand projet de nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Pierrefitte sur Seine, ou celui des Archives diplomatiques à la Courneuve, et ces efforts louables, en période de vaches maigres, doivent être salués comme il se doit. Mais pour qu'un jour, ces centres

puissent offrir au public, tant spécialiste qu'amateur, les sources originales de l'Histoire qui se fait aujourd'hui, il faut que les professionnels soient en mesure d'identifier, de traiter et de collecter, dans les meilleures conditions possibles, c'est à dire avec un soutien politique fort, les archives produites par les services publics.

Honorons donc Clio, mais n'oublions surtout pas Marianne.

Christine Martinez

Présidente de l'Association des Archivistes français

L'Association des archivistes français

Fondée en 1904, l'Association des archivistes français regroupe plus de 1200 adhérents, professionnels des archives du secteur public comme du secteur privé.

Consciente du défi que représente, dans le monde contemporain, la maîtrise de la production documentaire et de l'information qu'elle renferme, l'Association des Archivistes français se définit comme un organe permanent de réflexion, de formation et d'initiative au service des sources de notre mémoire, celles d'hier comme celles de demain.